

C.P. n° 107.00.00-00.00 Maîtres-tailleurs, tailleuses et couturières

Adaptation suite à : Augmentation conventionnelle : 1,1 %
Accord sectoriel 2019-2020

Validité : depuis le 01/07/2019

Régime hebdomadaire : 38h

Catégorie	salaire minimum
N01 : Aides et finisseur(euses)	11,9797
N01bis : Aides et finisseur(euses) après 3 années d'anc.	12,5708
N02 : Ouvriers et ouvrières (assistants)	13,2270
N03 : Ouvriers et ouvrières qualifié(e)s	14,1051
N04 : Ouvriers et ouvrières bien qualifié(e)s, d'élite	14,5456
N05 : Ouvriers et ouvrières de taille	14,9857

